



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération **Clisson, Sèvre et Maine Agglo**
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 23
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 18

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
JEUDI 24 MARS 2022**

Le dix-huit mars deux mille vingt-deux le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux.

Le Maire,

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,
Procès-verbal affiché le 25 mars 2022

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. GOURAUD Patrick	Mme LEMAITRE Séverine
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme MAISON Sophie
Mme LECORNET Valérie	Mme LEHUCHER Laurence	M. DROUARD Pascal
M. TOUZEAU Nicolas	M. ROBIN Denis	Mme MOREAU Francine
Mme HERMON Viviane	Mme DEGOSSE Lysiane	M. MORISSEAU Thomas
M. COCHIN Thierry	Mme AUGER Edwige	M. LANDREAU Guillaume

Absents :

M. MATHE Christophe qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme BRILLOUET Corinne qui a remis un pouvoir à M. PRUD'HOMME Christophe
Mme ELINEAU Nathalie qui a remis un pouvoir à Mme HERMON Viviane
Mme DELPORTE Karine qui a remis un pouvoir à M. GOURAUD Patrick
Secrétaire : M. Denis ROBIN

M. le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu de la réunion du 24 février 2022.

Considérant qu'il n'y a plus de remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte rendu de la réunion du 24 février 2022.

1 Taux des taxes locales 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

M. BOUSSONNIERE précise que conformément à la proposition de la réunion de la commission finances du 14 mars dernier, une progression de 1% du taux d'imposition du foncier non-bâti et d'environ 2% sur le taux de foncier bâti sont envisagés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les taux suivants :

	2022
Taxe foncière (Bâti)	35,41%
Taxe foncière (Non bâti)	49,24%

2 Budget primitif 2021 du commerce de proximité

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, conformément aux propositions de la réunion du 14 mars 2022. Il précise qu'un emprunt d'équilibre est proposé en attendant la résorption naturelle de ce déficit d'ici 3 ans environ. Quelques travaux d'entretien sont prévus également chaque année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **REPORTE** le déficit d'investissement 2020, soit 44 638,78 €
- **APPROUVE** le budget primitif du commerce 2022 qui peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Intérêts emprunt	66111	100,00 €	Loyers 12 mois à 960,45€ HT (Coccimarket)	752	11 700,00 €
dep impr	022	350,00 €	Loyers 12 mois à 507,84€ HT (tabac presse)	752	6 094,00 €
charge de copropriété	614	2 000,00 €	Remboursement assurance	7788	- €
Travaux bâtiments	61522	3 000,00 €			
Virement section inv.	023	10 539,00 €			
Taxes foncières	63512	1 800,00 €			
Frais divers gestion (arrondi TVA)	658	5,00 €			
Total		17 794,00 €	Total		17 794,00 €

Section investissement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Capital emprunt	1641	6 820,00 €	Virement section fonct.	021	10 539,00 €
Déficit 2021 reporté	001	44 638,78 €	Affectation exc.fonct.2020	1068	13 807,07 €
Remb.caution	165	900,00 €	Excédent 2020 reporté	001	0,00 €
Travaux	2313	3 000,00 €	Emprunt (d'équilibre)	1641	31 012,71 €
Total		55 358,78 €	Total		55 358,78 €
TOTAUX Dépenses/Recettes		73 152,78 €			73 152,78 €

3 Budget primitif communal 2022

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, conformément aux conclusions de la commission finances réunie le 14 mars 2022 faisant suite à une réunion de travail du conseil municipal le 24 février 2022.

Il expose que :

Après en avoir délibéré, par vingt-et-une (21) voix pour et une (1) voix contre (22 votants), le Conseil Municipal :

- **REPORTE** l'excédent d'investissement 2021, soit 221 789.32 €
- **APPROUVE** le budget primitif communal pour 2022 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
Chapitre	

O11	Charges à caractères général	659 397.00 €
O12	Charges de Personnel	1 256 280.00 €
O14	Atténuations de produits	
O22	Dépenses imprévues fonctionnement	18 000.00 €
O23	Virement section d'investissement	344 603.50 €
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 500.00 €
65	Autres charges gestion courante	197 679.00 €
66	Charges financières	36 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000.00 €
	TOTAL	2 523 459.50 €

RECETTES		
O13	Atténuations de charges	38 500.00 €
70	Produits des services	421 200.00 €
73	Impôts et Taxes	1 371 824.00 €
74	Dotations et participations	597 133.00 €
75	Autres produits gestion courante	49 700.00 €
76	Produits financiers	2.50 €
77	Produits exceptionnels	5 100.00 €
O42	Opération d'ordre entre section	40 000.00 €
O43	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté 2021	- €
	TOTAL	2 523 459.50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		
O01	Solde d'exécution d'investissement reporté 2021	
020	Dépenses imprévues	142 890.83 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	115 120.00 €
20	Immobilisations incorporelles	53 116.00 €
204	Subventions d'équipement versées	38 756.36 €
21	Immobilisations corporelles	148 892.79 €
23	Immobilisations en cours	1 859 963.89 €
27	Autres immobilisations financières	- €

TOTAL	2 398 739.87 €
--------------	-----------------------

RECETTES		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté 2021	221 789.32 €
021	Virement de la section de fonctionnement	344 603.50 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 500.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	165 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation des résultats)	868 036.05 €
13	Subventions d'investissement	390 311.00 €
138	Autres recettes financières	
16	Emprunt	400 000.00
165	Dépôts et cautionnement	1 000 €
27	Autres immobilisations financières	500 €
24	Produits de cessions	
TOTAL		2 398 739.87 €

4	Vote des subventions aux associations 2022
----------	---

Mme LECORNET propose, conformément aux propositions de la commission « Sports, culture et vie associative » du 15 février 2022, une somme de 5 500€ pour l'enveloppe globale sachant que le nombre d'adhérents est stable en prenant compte le retrait du club de football. En effet le FCCV, qui reste le club le plus important en terme de licenciés, ne sollicite pas de subvention cette année conscient de l'investissement consenti pour le terrain synthétique.

Une aide exceptionnelle de 2500€ est reconduite cette année pour aider certaines associations en cas de difficulté financière liées aux conséquences de la crise sanitaire. A ce propos un partenariat avec le service familles est en cours pour promouvoir les actions des clubs. Une enveloppe de subvention exceptionnelle de 1 500€ est également demandée. A titre d'exemple la commission a proposé de verser une somme de 500€ pour encourager la 1^{ère} édition du « Club des artistes ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **ACCORDE** les subventions suivantes :

OBJET	2021	Proposition 2022
Enveloppe subventions associations communales	7 000	5 500
Subvention hors enveloppe*	3 200	2 800
Subvention association Pont-Caffino	1 000	1 000
Enveloppe de subvention exceptionnelle	1 500	1 500
Enveloppe de subvention exceptionnelle Covid	5 000	2 500
TOTAL	17 700	13 300
Subvention hors enveloppe*	2021	Proposition 2022
AFN et ACPG	200	200
Donneurs de sang	200	200

Clubs des amis réunis	200	200
Comité des fêtes	400	400
Comité des fêtes - feu artifice	800	800
Société de chasse communale	200	400
La Grappe	200	200
Les restaurants du Cœur	200	200
Le secours Catholique Français	200	200
Les roues de secours	200	-
ADMR : aide familiale	300	-
ADAR	100	-
Total	3 200	2 800

➤ **DONNE** délégation de pouvoir à la commission sport, culture et vie associative afin d'attribuer des subventions dans la limite de l'enveloppe annuelle destinée aux subventions exceptionnelles, de l'enveloppe globale et de l'enveloppe exceptionnelle « Covid ». Les conseillers municipaux seront tenus informés de cette répartition (montants et bénéficiaires).

5	Vote des subventions scolaires 2022
----------	--

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et la circulaire 2005-206 du 2 décembre 2005 ;

Vu la loi 2005-157 du 23 février 2005, et notamment l'article 113 ;

Vu le contrat d'association conclu le 3 novembre 2003 entre l'État et l'école privée St-Joseph ;

Vu les propositions de la commission « écoles » du 4 mars 2021 ;

Monsieur TOUZEAU rappelle qu'il convient de signer un avenant à la convention pour l'année 2022, dans le cadre du contrat d'association avec l'Ecole Saint Joseph de Château-Thébaud.

Il expose :

-Qu'il est nécessaire de déterminer le montant du forfait par élève pour l'exercice 2022 avec une indexation calquée sur le coût de l'inflation à savoir : +2,9%. Compte tenu de ces éléments, le montant du forfait par élève au titre de l'année 2022 est proposé à 711 € (pour rappel, il était de 691 € en 2021).

-Qu'il y a lieu de déterminer le montant attribué par élève au titre des fournitures scolaires (pour mémoire, en 2021, cette somme s'élevait à 73 €/élève) permettant ainsi de définir l'enveloppe budgétaire allouée aux deux établissements scolaires au titre 2022. Il est à noter que l'achat des fournitures scolaires pour l'école publique Marcel Canonnet est directement pris en charge par la commune et que pour l'école privée Saint Joseph, le reversement des sommes prises en charge par l'établissement scolaire se fait sous la forme d'une subvention dont le montant voté est détaillé dans le tableau ci-dessous et dont les modalités de reversement font l'objet d'une convention entre la commune et l'établissement scolaire.

-Que les autres subventions au titre d'une participation par élève pour les classes de découverte et des petits déplacements ainsi que pour l'aide au sport sont proposés à l'identique par rapport à 2021, à savoir :

- 33 € pour les classes de découverte et petits déplacements
- 4,20 € pour l'aide au sport
- 325 € pour la scolarisation dans un établissement spécialisé et adapté

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **ACCORDE** les enveloppes budgétaires et subventions suivantes compte tenu des modalités de versement telles que définies ci-dessous :

SUBVENTIONS SCOLAIRES 2022		Etablissement scolaire	
	montant /élève/an	Ecole Marcel Canonnet de Château-Thébaud	Ecole St -Joseph de Château-Thébaud
effectifs			95
Subvention contrat d'association / école privée	711		67 545,00
effectifs		196	112
Fournitures scolaires	73,00	14 308,00	8 176,00
Déplacements & Classes de découverte	33,00	6 468,00	3 696,00
Aide au sport scolaire	4,20	823,20	470,40
	total	21 599,20	12 342,40
		CENRO (Vertou)	
Scolarisation inst. médico- éducatif, ULIS, adapt	325	2	
	total	650	

➤ **APPROUVE** le versement de la subvention au titre des déplacements et classes de découvertes à la coopérative scolaire de l'école publique Marcel Canonnet.

➤ **APPROUVE** le versement de la subvention au titre du sport scolaire à l'Amicale Laïque de Château-Thébaud au bénéfice de l'école publique Marcel Canonnet.

➤ **APPROUVE** le financement de l'OGEC au titre des fournitures, des déplacements et classes de découvertes et du sport scolaire au bénéfice de l'école Saint-Joseph.

➤ **APPROUVE** l'avenant à la convention de financement de l'OGEC relatif au contrat d'association avec l'école Saint-Joseph.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes correspondants.

6	Chemin de randonnées- Inscription d'un tronçon PDIPR pour le sentier intercommunal « Boucle de la Maine »
----------	--

Mr COCHIN informe le Conseil Municipal que le tronçon du circuit « Chant des Trois Ruisseaux » situé entre Pont Caffino et la Guiltière (en limite avec commune d'Aigrefeuille sur Maine) comprend un cheminement de qualité paysagère et d'intérêt intercommunal qui sera également emprunté dans le cadre d'une boucle intercommunale, dénommée « Boucle de la Maine ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** :

-Le tracé du sentier « Boucle de la Maine » sur sa commune.

-L'inscription du tronçon du circuit « Chant des Trois Ruisseaux » allant de Pont Caffino à la Guiltière en tant que portion du circuit intercommunal « Boucle de la Maine ».

➤ **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de Loire Atlantique : l'inscription du tronçon utile pour le circuit « Boucle de la Maine ».

➤ **S'ENGAGE** :

-à conserver le caractère public et ouvert des sentiers.

-à informer le Conseil Départemental de tout changement qui pourrait à nouveau intervenir sur le sentier

7	Approbation projet terrain synthétique - Marchés et demandes de subventions
----------	--

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres en date du 18 mars 2025,

Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 20 mai 2021, approuvant le projet et son plan de financement,

Mme LECORNET fait part des conclusions de la commission d'appel d'offres approuvant la consultation avec des offres inférieures aux estimations.

Au niveau technique la municipalité a opté pour le confort et la durabilité d'un terrain à remplissage en liège. A noter la validation d'une variante pour le terrassement intéressante aux niveaux financier et développement durable en minimisant la profondeur de terrassement et les allers-retours des camions.

Le plan de financement de l'ensemble de l'opération fixé à 1 045 785 € HT en mai 2021 peut être précisé à hauteur de 938 421€ HT aujourd'hui.

Par ailleurs des demandes de subventions sont sollicitées et il convient de réajuster notre plan de financement.

Après en avoir délibéré, par vingt-et-une (21) voix pour et une (1) voix contre (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les offres des entreprises :

Lot 1 : ARTDAN : offre libre terrassement / liège avec PSE1 : 700 265,00€ HT

Lot 2 : INEO : 82 834,16€ HT

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés correspondants et à prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation du projet, avenants y compris.

➤ **DIS** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 23 dans le budget primitif communal voté ce jour.

➤ **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

Dépenses			
	Entreprises / tiers	€ HT	€ TTC
Frais de géomètre (bornage et levé)	Vinceneux	3 172 €	3 806 €
Etude de faisabilité /programmation	2LM / ATHLETICO	2 520 €	3 024 €
Acquisitions foncières	acquisitions et échange /Notai	45 000 €	54 000 €
Effacement réseaux aériens HT	ENEDIS	33 832 €	40 598 €
Etudes géotechniques G2	BET sondage de sols	7 200 €	8 640 €
Nettoyage du terrain (vignes)	Entreprise d'insertion	2 860 €	2 860 €
Matériel d'entretien spécifique	Entreprise Vte matériel	24 000 €	28 800 €
Maitrise d'œuvre mission complète	2LM / ATHLETICO	26 200 €	31 440 €
Terrain synthétique	Lot 1 : remplissage naturel	700 265 €	840 318 €
Eclairage terrain	Lot 2 : type E5, 4 mâts LED	82 834 €	99 401 €
Compteur électrique	ENEDIS	1 000 €	1 200 €
Contrôles technique	Labo spécialisé sport	7 810 €	9 372 €
Dépense imprévues	Forfait	1 728 €	2 074 €
Total		938 421 €	1 126 105 €

Recettes			%HT
Subventions	Typologie	Montant	
Département	Contrats intercommunaux	281 526 €	30,00%
Région	Aide investissement	187 684 €	20,00%
Etat pref	DETR	80 000 €	8,52%
District 44 FFF	FAFA	50 000 €	5,33%
commune de Château-Thébaud	Autofinancement	339 210 €	36,15%
Total		938 421 €	100%

8	Demande de subventions : projet de rénovation énergétique de la mairie de Château-Thébaud - Phase 1
----------	--

M. BOUSSONNIERE présente le projet et rappelle qu'il s'agit d'un gros investissement pour la commune.

Il rappelle aussi que la transition énergétique de notre patrimoine est inscrite dans les priorités du mandat.

Le travail avec l'équipe de maîtrise d'œuvre fait apparaître des coûts plus importants que lors des premières estimations, aussi un phasage de l'opération est envisagé pour des raisons financières mais aussi techniques.

Il est proposé d'approuver un prévisionnel sur la phase 1, à savoir la rénovation de la partie centrale du bâtiment et l'aile sud. La partie nord sera concernée par une phase 2 ultérieure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

➤ **SOLLICITE** les partenaires financiers ci-après :

Dépenses			
	Entreprises / tiers	€ HT	€ TTC
Audit énergétique	SYDELA / Batimgie	2 050 €	2 050 €
Maitrise d'œuvre	équipe avec BET 12,2%	66 277 €	79 532 €
Travaux	travaux phase 1	543 250 €	651 900 €
bureau de contrôle	contrôle technique (3%)	16 298 €	19 557 €
bureau de contrôle	SPS (forfait)	5 000 €	6 000 €
dépenses imprévues		10 000 €	12 000 €
Total		642 874 €	771 449 €

Recettes			%HT
Subventions	Typologie	Montant	
Région	Aide investissement	50 000 €	8%
Etat pref	DSIL 2022	100 000 €	16%
ADEME	20% ???	30 000 €	5%
	CEE	20 000 €	3%
commune de Château-Thébaud	Autofinancement	442 874 €	69%
Total		642 874 €	100%

9	Convention d'occupation du domaine public au profit du SYDELA - Poste électrique Maisonneuve
----------	---

Vu le projet du SYDELA présenté le 14 mars 2022 ;

M. COCHIN informe l'assemblée du projet de renforcement du réseau électrique par le SYDELA (Syndicat d'Energie de Loire-Atlantique) dans le secteur sud de la Poterie. Dans ce cadre la mise en place d'un poste électrique dans le chemin communal sur la route de Maisonneuve est nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la convention de mise à disposition au profit du SYDELA d'un espace de 1,25 m2, sur le chemin communal situé sur la route de Maisonneuve (voie communale n°18), situé entre les parcelles cadastrée F n°590 (BB n°41 au nouveau cadastre) et F n°628, dans le cadre de la mise en place d'un poste électrique,

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Enfance Jeunesse**

M. TOUZEAU informe qu'un projet de graffiti est prévu sur le mur situé à l'entrée de l'école publique (côté salle du Bois de la Haie). Il s'agit d'un « graph » éphémère constitué de mousse naturelle.

A noter : Commission restauration scolaire le 6 avril prochain.

➤ **Conseil Municipal des Enfants**

Mme LEHUCHER informe que le CME s'est réunie ce soir et a approuvé les projets de l'année.

➤ **Urbanisme** : Réunions PLU les 19 mai et 2 juin prochain

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		M.	ROBIN DENIS	
M.	BOUSSONNIERE JEAN MICHEL		Mme	ELINEAU NATHALIE	
Mme	LECORNET VALERIE		Mme	DEGOSSE LYSIANE	
M.	TOUZEAU NICOLAS		Mme	DELPORTE KARINE	
Mme.	HERMON VIVIANE		Mme	AUGER EDWIGE	
M.	COCHIN THIERRY		Mme	LEMAITRE SEVERINE	
Mme.	BRILLOUET CORINNE		Mme	MAISDON SOPHIE	
M.	GOURAUD PATRICK		M.	DROUARD PASCAL	
M.	PRUDHOMME CHRISTOPHE		Mme	MOREAU FRANCINE	

Mme	LEUCHER LAURENCE		M.	MORISSEAU THOMAS	
M.	MATHE CHRISTOPHE		M.	LANDREAU GUILLAUME	